
La thériaque diatessaron ou thériaque des pauvres

Jean Flahaut

Abstract

The diatessaron thériaque or low people theriaque

The traditional theriaque was made of a very large number of constituents. But in contrast, a small theriaque, called diatessaron, contained only four plants. It was described with the same therapeutical properties as the largest ones. Its composition remained nearly constant for many centuries. Its name was progressively modified into « thériaque des pauvres » because of its simplicity. But some of its constituents were issued from Arabic countries and were difficult to get in France ; so, this theriaque was not present in the pharmaceutical books which were used for low people in the XVIIe and XVIIIe centuries : indeed these books described only mixtures of french local plants.

Résumé

À côté des « grandes » thériaques, existait une thériaque, dite « diatessaron », composée de quatre plantes. D'origine fort ancienne, elle résulta probablement de l'opposition qui s'est manifestée de tout temps entre la « polypharmacie » et l'« oligopharmacie ». On lui attribua des propriétés thérapeutiques voisines de celles des « grandes » thériaques. Les nombreux auteurs qui la décrivent jusqu'à nos jours lui conservèrent une composition constante, mais son nom se transforma peu à peu en celui de « thériaque des pauvres », en raison de sa simplicité. Cependant, cette thériaque, dont certains constituants viennent du Moyen Orient, n'est pas décrite dans les ouvrages consacrés aux soins des pauvres, parus aux XVIIe et XVIIIe siècles, et qui ne se référaient qu'aux plantes locales.

Citer ce document / Cite this document :

Flahaut Jean. La thériaque diatessaron ou thériaque des pauvres. In: Revue d'histoire de la pharmacie, 86^e année, n°318, 1998. pp. 173-182.

doi : 10.3406/pharm.1998.4624

http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1998_num_86_318_4624

Document généré le 16/10/2015

LA THÉRIAQUE DIATESSARON OU THÉRIAQUE DES PAUVRES

par Jean Flahaut *

On entend habituellement par « thériaque » une extraordinaire polypharmacie, de composition assez variable suivant les auteurs, et réunissant plus de 60 et parfois plus de 100 constituants. Or, il existe une thériaque beaucoup plus simple, dite diatessaron qui, elle aussi, a parcouru les siècles, mais de façon très discrète, sans doute parce qu'elle ne contient que quatre drogues. Il est probable que cette thériaque diatessaron est une illustration de l'opposition existant entre les défenseurs des médicaments simples et les adeptes des médicaments complexes, et est une manifestation de la querelle, qui s'est étendue jusqu'au XIX^e siècle, entre polypharmacie et ce que j'appellerai oligopharmacie. Déjà, à Rome, Pline l'Ancien, qui assista à la naissance de la « grande » thériaque, affirmait : « On donne ce nom à une préparation imaginée pour le luxe... alors que la nature fournit tant de remèdes dont chacun, employé isolément, suffirait à guérir. » Et l'on comprend ainsi pourquoi la thériaque diatessaron a pu naître.

Origine et diffusion de la thériaque diatessaron

Son origine est difficile à préciser. Il est probable qu'elle naquit peu après la thériaque d'Andromaque, c'est-à-dire au début du II^e siècle de notre ère, et qu'elle fut développée au niveau de l'École d'Alexandrie. Les plus anciens témoignages que j'en ai trouvés sont d'Aetius d'Amide au VI^e siècle et de Paul d'Égine au VII^e siècle, médecins d'origines mésopotamienne et byzantine. Il est certain que la description de la thériaque diatessaron se répandit parallèlement dans les pays de culture arabe et dans les pays européens.

* 5, impasse du Marché, 92330 Sceaux.

Au niveau arabe, figure en particulier Joannes Mésué, sans doute Mésué dit l'Ancien, originaire de Bagdad au début du IX^e siècle et qui fut abondamment traduit en latin au XVI^e siècle, en particulier sous les titres *Canones Universalis* (1513, Venise), *In antidotarium* (1543, Venise), *De re medica librites* (1550, Lyon).

Une seule thériaque y est décrite, la diatessaron, avec une formulation et des indications sensiblement identiques. Ceci montre bien le souci de Mésué de faire des médicaments simples à la portée de tous, et son opposition à la polypharmacie. Par contre, dans l'ouvrage *Joannis Mesuae Damasceri Medici Clarissimi Opera*, paru à Venise en 1581, sont ajoutés des commentaires de médecins de l'époque, tels Christophorus, Manardus et Sylvius, qui introduisent les « grandes » thériaques, sans pour autant négliger la diatessaron.

La thériaque diatessaron est également présente dans les œuvres de Rhazès², médecin arabe de la fin du IX^e siècle, et dans celles d'Avicenne un siècle plus tard³. Mais alors la diatessaron est jointe à de nombreuses autres thériaques beaucoup plus grandes, en particulier chez Avicenne qui, à l'opposé de Mésué, défendait la polypharmacie.

Simultanément, au IX^e siècle, cette formule existe dans plusieurs textes présalernitains, rassemblés par Sigerist⁴ :

- *Bamberger antidotarium* (fin du IX^e siècle) : *antidotum diatessaron* ;
- *Reichenauer antidotarium* (fin du IX^e siècle) : *antidotum diatessaron* ;
- *St Galler antidotarium* (IX^e siècle) : *diatessaron antidotum*.

Soulignons que dans ces trois textes, le mot thériaque est absent et remplacé par celui d'antidote.

Dans un autre texte présalernitain, le *Glasgower Antidotarium* (IX^e siècle), le mot thériaque est par contre présent dans l'intitulé : « Antidotum tiriaca diatessaron ». Cependant, ici, une cinquième plante est ajoutée (voir *infra*).

La thériaque diatessaron est décrite dans certains des grands antidotaires qui vont ensuite paraître, tels l'*Antidotarius Magnus*, datant de 1080 (dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Bâle), plusieurs éditions de l'Antidotaire de Nicolas (telles celle de l'Incunable Jenson paru à Venise en 1471⁵), ou encore l'*Antidotarium* d'Arnaud de Villeneuve⁶ dont la première édition fut faite à Valence en 1490. Dans ces trois cas (voir *infra*), aux quatre constituants traditionnels sont ajoutés plusieurs autres plantes. Mais la dénomination diatessaron y est chaque fois conservée, sans doute parce que les plantes additionnelles ne s'y trouvent qu'en faibles proportions.

Cependant, plus tard, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la thériaque diatessaron figure dans de nombreux ouvrages, avec uniquement ses quatre plantes, de

nature constante. En nous limitant aux publications françaises, nous avons établi la liste suivante qui n'est évidemment pas complète mais qui, par son ampleur et par l'autorité de ses auteurs, montre que cette thériaque était largement diffusée :

- *La Réformation des thériaques et antidotes opiatiques*, los. du Chesne, Paris 1608 ;
- *Paraphrase sur la Pharmacopée*, B. Bauderon, Lyon, 1595 à 1627, Rouen 1627 ;
- *Pharmacopée de Bauderon*, G. Sauvageon, Lyon, 1630, 1636, 1681 ;
- *Pharmacopoea Lilliensis*, Lille, 1640, 1694, 1741 ;
- *Pharmacopoea Tolosona*, Toulouse, 1648 ;
- *Pharmacopoea Lugdunensis Reformata*, Lyon, 1674 ;
- *Pharmacopée royale galénique et chymique*, M. Charas, Paris, 1676 ;
- *Dictionnaire pharmaceutique ou Apparat médico-pharmacochimique*, A. de Meuve, Paris, 1678 ;
- *Histoire générale des drogues*, P. Pomet, Paris, 1694 ;
- *Pharmacopée universelle*, N. Lémery, Paris, 1719 ;
- *Pharmacopoea Parisiensis*, Paris, 1732, 1748, 1758 (et non dans la 1^{re} édition de 1638) ;
- *Éléments de pharmacie théorique et pratique*, A. Baumé, Paris 1762 ;
- et « *L'Officine* » ou *Répertoire général de pharmacie pratique* de Dorvault depuis sa première édition de 1844 jusqu'à sa 23^e édition en 1995.

Il ne faut pas croire cependant que tous les auteurs aient décrit cette thériaque. Et, par exemple, elle n'a jamais figuré dans la *Pharmacopée française*.

En conclusion, il est vraisemblable que la thériaque diatessaron, comme celle d'Andromaque, fut d'abord décrite dans les pays d'influence romaine et grecque, puis se répandit ensuite simultanément dans les pays arabes et en Europe. Mais ce fut surtout aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles que sa diffusion atteignit, en France, son apogée.

Composition de la thériaque diatessaron

Comme le nom diatessaron l'indique (du grec δια : avec, τεσσαρεα : quatre), cette thériaque ne contient que quatre drogues. Dans les nombreux ouvrages qui la décrivent, sa composition est sensiblement constante : racines de gentiane ; racines d'aristoloche ; baies de laurier ; myrrhe.

Utilisées en parties égales, on en fait un électuaire en mélangeant généralement avec du miel les quatre constituants préalablement pulvérisés.

L'aristoloche

Sa nature est généralement précisée. La grande majorité des auteurs utilisent les racines rondes, mais certains, comme Avicenne et Baumé, préfèrent les longues. D'autres, en petit nombre, n'indiquent pas la forme (par exemple Rhazès, les antidotaires de Reichenau et de Bâle, et, de nos jours, Dorvault). Et pourtant, A. Matthiolus, dans ses *Commentaires sur les six livres de Dioscoride*⁷, attribue des actions un peu différentes aux deux formes : « La ronde est bonne contre-autres poisons, mais la longue, contre les serpens et venins, beüe du poids d'une drachme avec du vin, & appliquée. Prinse en breuvage avec du poivre & de la myrre fait sortir le fruit du ventre, & tous autres fais de matrice. La ronde a mesme vertus. Davantage elle est fort utile aux hoquets, difficultés d'aleine, aux frissons, mal de ratelle, convulsions, douleurs de costes... »

En réalité, les propriétés thérapeutiques ne sont guère différentes. Et, par exemple, Valmont de Bomare⁸ dira : « Elles sont estimées céphaliques, pectorales, hystériques, vulnéraires, apéritives et alexipharmaques. »

D'autre part, ces deux espèces d'aristoloche ne se rencontrent que sur le pourtour du bassin méditerranéen. En France, on ne les trouve guère en dehors du Languedoc et de la Provence ; on peut alors se demander si, plus au Nord, les fabricants de thériaque n'utilisaient pas plutôt les espèces locales : la serpentinaire et surtout la clématite. Il y avait en effet de nombreuses imprécisions dans la définition et la description de ces plantes.

L'excipient

Celui-ci présente des différences souvent profondes. Il s'agit habituellement de miel, dont les qualifications sont d'ailleurs variables : miel despumé (Mésué, Bauderon, Dorvault), « Mellis Narbonensis Triplum » (*Pharmacopoea Lugdunensis reformata*, 1674), « Mellis optimi despumati » ou très bon miel écumé (M. Charas et N. Lémery), etc. Par contre, dans la *Pharmacopoea Lillensis*, si le miel despumé est utilisé dans la première édition de 1638-1640, il est remplacé, dans les éditions suivantes de 1694 à 1760, par du sirop de menthe, sans doute pour mieux masquer la saveur désagréable des quatre constituants. Cette modification ne paraît se retrouver dans aucun autre formulaire français ou belge.

Additions de constituants supplémentaires

Il est curieux de constater que les quatre plantes citées précédemment se retrouvent dans toutes les descriptions de la thériaque diatessaron. Par contre,

des additions d'autres plantes ont souvent été réalisées, en particulier dans les textes publiés au Moyen Âge, sans doute sous l'influence de l'école polypharmaque.

Par exemple, dans un texte du IX^e siècle, le *Glasgower Antidotarium*, une cinquième plante est ajoutée, en faible proportion il est vrai : le diptame de Crète. Dans l'*Antidotarius Magnus* (1080) et certaines éditions de l'Antidotaire Nicolas (Incunable Jenson, 1471), on trouve, en plus des constituants de base, les plantes suivantes : fenugrec, nigelle, zédoaire, diptame, germandrée. Dans l'*Antidotarium* d'Arnaud de Villeneuve (Valence, 1490), ce sont diptame, semence de rue et lierre qui viennent en plus.

Mais, le plus curieux est sans doute la modification parue dans les diverses éditions de la *Pharmacopoea Parisiensis*, de 1732 à la Révolution. À la place du miel, on utilise un mélange en parties égales de miel despumé et d'extrait de genièvre. Mais alors, les propriétés thérapeutiques de cet extrait devraient être prises en compte ; il avait la réputation d'être alexipharmaque, diurétique, stomachique, antileucorrhéique, etc. Et, dans ces conditions, il ne s'agit plus véritablement de « diatessaron ».

Cette modification se retrouve dans plusieurs ouvrages parus à la fin du XVII^e siècle et au cours du XVIII^e siècle à Paris : *La Pharmacopée royale galénique et chymique* de Moïse Charas (1676), *L'Histoire générale des drogues* de P. Pomet (1694), *La Médecine aisée* de M. de Clerc (1719), le *Codex Medicamentarius seu Pharmacopoea Parisiensis* de H.T. Baron (1732), les *Éléments de pharmacie théorique et pratique* d'Antoine Baumé (1762). Cette addition d'extrait de genièvre ne semble pas s'être manifestée en dehors de Paris.

Précisons que l'extrait de genièvre seul est utilisé sous les noms de « thériaque des paysans » dans les *Remèdes charitables* de M^{me} Fouquet parus à Lyon en 1675, de « thériaque des gens de la campagne » dans le *Dictionnaire* de Valmont de Bomare en 1775⁸, ou encore de « thériaque des allemands ou des paysans » dans les éditions successives de l'*Officine* de Dorvault de 1884 à nos jours.

En conclusion de ce paragraphe, la permanence des quatre plantes de base est un fait remarquable : les additions faites n'ont jamais été transmises de façon systématique (à part l'extrait de genièvre), et n'ont eu lieu, le plus souvent, qu'en proportions relativement faibles. Il n'empêche que la très grande permanence de cette formule ne peut guère s'expliquer que par une référence traditionnelle à quelques grands auteurs anciens – au premier rang desquels il faut sans doute placer Mésué. En effet, plusieurs auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècles attribuent la thériaque diatessaron à Mésué (par exemple, en France, Jos. du Chêne, A. de Meuve, N. Lémery), faisant suivre le mot

diatessaron par « de Mésué » ou simplement par « Mes. ». D'autres auteurs, moins nombreux, l'attribuent à Avicenne (par exemple, Jac. Reinvoldus Spielmann⁹). Mais ces attributions, si elles assuraient une permanence dans la composition du produit, paraissent aujourd'hui arbitraires puisque cette thériaque est certainement d'origine plus ancienne.

Propriétés de la thériaque diatessaron

Bauderon, dans sa *Pharmacopée* (1636) dit : « Elle profite aux affections froides ; tant du cerveau comme l'épilepsie, paralysie, convulsion canine ; que du ventricule, comme à l'inflation et douleur qui en procède, à la costion tardive ; et aussi du foye, comme à l'hydropisie, cachexie, obstruction ; à la piqueure du scorpion et venin avalé. » Ces propriétés la rapprochent de la grande thériaque.

Cependant, Bauderon précise peu avant : « Cest antidote, façoit qu'il ne reçoive l'opium pour être mis en ceste Section [des opiats], si m'a il semblé bon de ly mettre pour son appellation et vertu, encore qu'il soit moindre que le précédent » (la thériaque d'Andromaque).

Pierre Pommet, dans son *Histoire générale des drogues* (1694), affirme : « Cette thériaque, quoy que peu composée et de peu de valeur, ne laisse pas d'avoir de bonnes qualités... »

Moyse Charas, dans sa *Pharmacopée royale galénique et chymique* (1676) écrit : « Cette thériaque n'est pas à mépriser ; elle est fort propre dans les maladies contagieuses, dans les poisons et les morsures des bêtes venimeuses, contre l'apoplexie, les convulsions, toutes les maladies froides du cerveau, même contre les vers ; elle fortifie l'estomac et ouvre les obstructions de tous les viscères. On en peut user de même et en pareille dose que des autres thériaques. »

Lémery, dans sa *Pharmacopée universelle* (1763), comme Baumé dans ses *Éléments de Pharmacie théorique et pratique* (1762), utilisent curieusement les mêmes termes : « Elle est propre contre les piqûres des bêtes venimeuses, contre l'épilepsie, les convulsions, pour faire sortir l'arrière faix, pour exciter les mois aux femmes, pour fortifier l'estomac. »

Ces quelques textes montrent combien la « grande » et la « petite » thériaque étaient semblables dans leurs applications.

La thériaque diatessaron devient thériaque des pauvres

Remarquons tout d'abord que, parfois, le terme diatessaron est transformé en diatesseron. C'est le cas d'Avicenne, de Razhès, des antidotaires de Saint

Gall et de Bamberg, de Charas, sans qu'il apparaisse une explication de cette déformation. Arnaud de Villeneuve l'écrit diatessaron.

La première référence aux pauvres est faite par Bauderon, dans *Paraphrase sur la Pharmacopée* (1595). Ce texte est repris dans les nombreuses éditions de cet ouvrage et de sa *Pharmacopée* tout au long du XVII^e siècle. Bauderon écrit que : « Cest antidote... encores qu'il soit moindre que le précédent (la « grande » thériaque), fort convenable pour les pauvres. »

Pierre Pomet, dans son *Histoire générale des drogues* (1694) affirme que la thériaque diatessaron « est fort propre pour toutes sortes de bestiaux. Quelques personnes lui ont donné le surnom de thériaque des pauvres ou des allemands ».

Au XVIII^e siècle, la misère devient fort préoccupante et la référence aux pauvres se généralise. Par exemple, Moysse Charas, dans sa *Pharmacopée royale galénique et chymique*, en 1676, affirme : « Cette thériaque a été inventée particulièrement pour les pauvres », ce qui paraît discutable compte tenu des informations recueillies ici.

C'est alors que se présentent deux documents qui illustrent bien le changement de dénomination de cette thériaque. Dans sa *Pharmacopée universelle*, Lémery la désigne dans l'édition de 1698 par « Theriaca Diatessaron Mésuée » et, dans l'édition de 1716, par « Thériaque des pauvres », ajoutant « ou des quatre drogues de Mésué ». Et il précise alors « On l'appelle thériaque des pauvres, parce qu'il se fait à peu de frais et en peu de temps ».

Un second témoignage de cette évolution de la dénomination est donné dans un manuscrit intitulé *Code des médicaments ou Pharmacopée de Paris*, signé de J.B. Boyer, daté de 1753, figurant dans la Collection de l'Ordre. Le texte latin, qui est celui des *Pharmacopoea Parisiensis* de 1732 et 1748, est reproduit sur les pages de gauche. La traduction française est donnée sur les pages de droite, en correspondance exacte. Or, si à gauche figure le nom « Theriaca diatessaron », la traduction française en est à droite « Thériaque des pauvres ».

Au XIX^e siècle, le mot diatessaron passe presque toujours au second plan. Par exemple, dans la *Pharmacopée universelle* de A.J.L. Jourdan, 1840, le nom principal est « Thériaque des pauvres » avec en sous-titre « Theriaca officinalis s. pauperum, electuarium pro pecoribus, theriaca diatessaron ». De même, les éditions successives de l'*Officine ou Répertoire général de la pharmacie pratique* de Dorvault, l'intitulent « Électuaire dit thériaque des pauvres - Theriaca diatessaron ».

La référence aux bestiaux est plus rare – il s'agit alors évidemment de médecine vétérinaire. Nous l'avons précédemment citée d'après Pierre

Pomet. Elle figure également dans le *Tarif à l'usage des pharmaciens de Rouen* en 1837, où après « Thériaque diatessaron » est indiqué, entre parenthèses « thériaque pour les bestiaux ».

Qu'elle soit des pauvres ou des bestiaux, ces noms font référence au coût inférieur de cette thériaque par rapport à celui des « grandes ». Par exemple, dans le tarif cité précédemment, la thériaque diatessaron est vingt fois moins chère que la thériaque céleste (soit 0,30 francs l'once).

La thériaque diatessaron était-elle utilisable par les pauvres ?

Il n'en reste pas moins une question *a priori* surprenante. Au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ont été publiés de nombreux ouvrages consacrés à la médecine et à la pharmacie des pauvres. Dans leur quasi-totalité, il n'y est pas fait référence à la thériaque « des pauvres ».

Il en est ainsi des ouvrages suivants : *Le Trésor des pauvres*, A. de Villenove, Lyon, 1527 ; *Le Médecin charitable*, Philbert Guybert, Lyon, 1667 ; *Le Médecin et le Chirurgien des pauvres*, M. Dubé (anonyme dans les premières éditions), Lyon, 1671, 1713 ; *Les Remèdes charitables*, M^{me} Fouquet, Lyon, 1681 ; *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, X, Paris, 1678 ; *L'Apothicaire français charitable*, Constant de Rebecque, Lyon, 1683 ; *La Médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*, Ph. Hecquet, Paris, 1740 ; *La Pharmacopée des pauvres*, Docteur W., Paris, 1757 ; *La Pharmacopée des pauvres*, M. Jadelot, Nancy, 1784.

(Les dates indiquées se rapportent aux éditions que j'ai consultées.)

Comment expliquer cette contradiction, entre l'attribution croissante du nom des pauvres à la thériaque diatessaron, et l'absence de référence à cette thériaque dans les ouvrages spécialement consacrés aux pauvres ? Il faut souligner que ces derniers ouvrages sont rédigés pour aider dans leurs œuvres de bienfaisance les personnes charitables, les moines ou les religieuses. Or, il est évident que d'une part, la thériaque diatessaron est encore relativement chère et que d'autre part, certains de ses constituants sont difficilement accessibles puisque importés du Moyen Orient, tels la myrrhe.

Par ailleurs, on peut se demander si la substitution « des pauvres » à « diatessaron » n'a pas, à l'origine, résulté d'une déviation du terme *paupe-rum* qui signifiait initialement « qui produit peu » et qui est à rapprocher du mot grec *παυρος* signifiant « petit, court, en petit nombre ». Ce qualificatif aurait ainsi initialement souligné le faible nombre de constituants de la thériaque diatessaron.

Cependant, je n'ai trouvé, en particulier dans les textes de Mésué et dans

les textes présalernitains, aucune utilisation de ces mots.

En conclusion, on assiste, avec la thériaque diatessaron, à une préoccupation de tous les temps, celle de faire des médicaments simples, à la portée de tous. Et les auteurs du Moyen Orient, avec cette formule, recouraient à des plantes locales, d'accès aisé. Or, curieusement, cette formule a été « transportée » dans toute l'Europe occidentale, en conservant une grande fixité, bien que certaines des plantes utilisées, telles la myrrhe, rendissent impossible, dans nos régions, une préparation locale. Il est possible que cela manifeste le besoin d'un recours à l'inhabituel et aussi au merveilleux, indispensable dans ces temps éloignés pour lutter contre les maladies et les épidémies que chacun éprouvait, le riche comme le pauvre. Ce recours au merveilleux faisait que les propriétés attribuées à cette thériaque fort simple fussent très semblables à celles des « grandes » thériaques. De tout temps, et de nos jours encore, l'essentiel n'est-il pas de croire au geste que l'on fait ?

De plus, l'évolution du nom de cette thériaque passant progressivement de « diatessaron » (ou des quatre drogues) à « des pauvres » manifeste la préoccupation d'aide aux déshérités, qui s'est fortement accrue au cours des siècles, jusqu'à la Révolution. Mais la thériaque des pauvres ne se retrouve pas dans les ouvrages de médecine et de pharmacie destinés aux pauvres, parus en grand nombre du XVI^e au XVIII^e siècle, car leurs auteurs avaient un contact plus précis avec la réalité quotidienne et, en particulier, avec la nécessité de recourir à des plantes locales.

[Je tiens à exprimer ma très vive reconnaissance à Madame Gleyze, conservateur à la Bibliothèque de la Faculté de pharmacie de Paris, qui m'a guidé dans l'analyse des œuvres de Mésué, à Monsieur Jean Barbaud, qui m'a procuré de nombreux documents de l'époque présalernitaine et m'a fait bénéficier de son immense culture, et à Monsieur Christian Warolin qui a attiré mon attention sur une origine éventuelle du terme « des pauvres ».]

BIBLIOGRAPHIE

1. Ioannis Henrici Schulzii Praelectiones de viribus et usu medicamentorum, Brandebourg, XXXV.
2. *Liber Rasis ad almonsorem*, Venise, 1497, p. 36.
3. Ibn Sind Avicennae Operum, in remedica omnes, Venise, 1564, T. II, p. 259.
4. H. SIGERIST, *Studien und Texte zur früh mittelalterlichen Rezeptliteratur*, Leipzig, 1923.
5. *Antidotarium Nicolai cum expositione Platearii*, Lyon, 1515.
6. ARNAU DE VILANOVA, *Antidotarium*, Valence, 1490.
7. *Commentaires de M.P. André Matthiolus, médecin sénois, sur les six livres de Dioscoride*,

Lyon, 1572.

8. VALMONT DE BOMARE, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, Paris, 1775.

9. JACOBO REINBOLDO SPIELMANN, 1783, *Pharmacopoea Generalis ou Syllabus Medicamentorum*, 1777.

N.B. : Les ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles cités dans le paragraphe I figurent dans la collection du Conseil de l'Ordre des pharmaciens à Paris.

RÉSUMÉ

La thériaque diatessaron ou thériaque des pauvres – À côté des « grandes » thériaques, existait une thériaque, dite « diatessaron », composée de quatre plantes. D'origine fort ancienne, elle résulta probablement de l'opposition qui s'est manifestée de tout temps entre la « polypharmacie » et l'« oligopharmacie ». On lui attribua des propriétés thérapeutiques voisines de celles des « grandes » thériaques. Les nombreux auteurs qui la décrivent jusqu'à nos jours lui conservèrent une composition constante, mais son nom se transforma peu à peu en celui de « thériaque des pauvres », en raison de sa simplicité. Cependant, cette thériaque, dont certains constituants viennent du Moyen Orient, n'est pas décrite dans les ouvrages consacrés aux soins des pauvres, parus aux XVII^e et XVIII^e siècles, et qui ne se référaient qu'aux plantes locales.

SUMMARY

The diatessaron theriaque or low people theriaque – The traditional theriaque was made of a very large number of constituents. But in contrast, a small theriaque, called diatessaron, contained only four plants. It was described with the same therapeutical properties as the largest ones. Its composition remained nearly constant for many centuries. Its name was progressively modified into « theriaque des pauvres » because of its simplicity. But some of its constituents were issued from Arabic countries and were difficult to get in France ; so, this theriaque was not present in the pharmaceutical books which were used for low people in the XVIIth and XVIIIth centuries : indeed these books described only mixtures of french local plants.

MOTS-CLÉS

Thériaque diatessaron, thériaque des pauvres, oligopharmacie.